



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 3 août 2018**, 20 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête

Anik Bois
Don Saliba

Odette Hébert
Jean-François David

Le conseiller, Monsieur Gilles Ladouceur, a motivé son absence.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

1.1 Ouverture de la séance.

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2018.

1.4 Collecte de sang des maires de la région de Lac-Simon le 24 août 2018 - Info.

1.5 2^e édition de la collecte de fonds de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation – marche en sentier.

1.6 Tournoi de golf des Chevaliers de Colomb – le 14 août prochain, à Montpellier, au profit de la Coop santé du Nord de la Petite-Nation, de la Fabrique de la Desserte de St-Sixte, la Résidence le Monarque.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs.

2.2 Dépôt de la correspondance - *Voir Annexe C.*

2.3 Permanence de madame Claire Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de juillet et des salaires pour la période du 24 juin au 21 juillet 2018.

4.2 Modification des annexes A, C et D du règlement 491-2018 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.

4.3 Loi sur l'équité salariale – suivi annuel.

4.4 Transferts budgétaires – dépôt du document.

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

Aucun dossier à l'ordre du jour.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Plaintes de citoyens relatives à la vitesse à la sortie Nord de Chénéville, sur la route 321.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Adhésion à Rés-Alliance.Projet – Évaluation des risques d'inondation sur la rivière Petite-Nation.



No de résolution
ou annotation

- 8.2 Dérogation mineure - chemin Saint-Laurent et Croissant du Cerf.
- 8.3 Nomination temporaire d'un adjoint au fonctionnement désigné en vertu du règlement relatif aux permis et certificats. (U-11)
- 8.4 Conférence Chasse et Pêche le 8 septembre prochain – endroit à confirmer
- 8.5 Chenal de navigation de la baie Groulx - restauration des équipements (chaines, ancrages et autres).

9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. **ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

- 10.1 Gymkhana - Info.
- 10.2 Remerciements aux commanditaires, bénévoles et employés pour l'activité des feux d'artifice du 28 juillet 2018.
- 10.3 Prochaine activité – course de boîtes à savon le 1^{er} septembre prochain.

11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. **DIVERS**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. **PAROLE AU PUBLIC**

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **CONSEIL**

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il informe les citoyens que la guignolée des maires aura lieu le vendredi 31 août, à l'intersection de la route 321 et de la route 315, à Chénéville; les élus seront présents entre 16 h et 18 h, tenant compte de la tenue de la plénière à la même date.

Il explique brièvement la raison de l'absence de monsieur Ladouceur.

1.1 **Ouverture de la séance**

205-08-2018
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 heures.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2 **Adoption de l'ordre du jour**

206-08-2018
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

1.3 Adoption du procès-verbal

207-08-2018
Adoption du procès-verbal
Séance ordinaire du 6 juillet 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal du 6 juillet 2018 dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 6 juillet 2018 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4 Collecte de sang des maires de la région de Lac-Simon le 24 août 2018 - Info

Le maire informe les citoyens qu'il y aura une collecte de sang des maires de la région de Lac-Simon, le 24 août prochain, au centre communautaire de Chénéville.

1.5 2^e édition de la collecte de fonds de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation – marche en sentier

208-08-2018
2^e édition de la collecte de fonds de la Coopérative de santé du Nord de la Petite-Nation

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de santé du Nord de la Petite-Nation invite le Conseil à participer à une marche en sentier sur un des deux circuits du site des Montagnes noires, à Ripon, le dimanche 16 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette marche, parrainée par les pharmacies Bullock, Mroueh et Idrissi, sous la présidence du préfet Benoit Lauzon, vise à lever des fonds pour assurer les services de la Coopérative;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil autorise un déboursé de 200 \$ à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation pour une affiche publicitaire à des endroits clés sur les parcours de marche et affichée au tableau des commanditaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Tournoi de golf des Chevaliers de Colomb – le 14 août prochain, à Montpellier, au profit de la Coop santé du Nord de la Petite-Nation, de la Fabrique de la Desserte de St-Sixte, la Résidence le Monarque

209-08-2018
Tournoi de golf des Chevaliers de Colomb – 14 août

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb organisent, le 14 août prochain, à Montpellier, un tournoi de golf au profit de la Coopérative Santé du Nord de la Petite-Nation, de la Fabrique de la Desserte de St-Sixte et la Résidence le Monarque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu



No de résolution
ou annotation

QUE le maire et la conseillère Odette Hébert participent au tournoi de golf des Chevaliers de Colomb et les conseillers Chantal Crête et Don Saliba s'ajoutent pour le souper;

QUE les frais d'inscription de 260 \$ soient payés et appliqués au poste budgétaire 02-19000 970.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de juillet ont été déposés.

2.2 Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de juillet a été déposée.

2.3 Permanence de madame Claire Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

210-08-2018

Permanence de madame Claire Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT QUE madame Claire Blais est employée par la municipalité de Lac-Simon depuis le 7 février 2018 comme directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de 6 mois arrive à son terme le 6 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE le comité « Gestion financière et Ressources humaines » a effectué une évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est très satisfait du rendement de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil accorde à madame Claire Blais sa permanence au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-Simon, à compter du 7 août 2018;

ET QUE les dispositions du contrat concernant les éléments applicables après la période de probation prennent effet à compter du 7 août 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Adoption de la liste des chèques, des prélèvements et des salaires

211-08-2018

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de juillet et des salaires pour la période du 23 juin au 21 juillet 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- liste des chèques pour le mois de juillet, totalisant la somme de 127 493.30 \$ et portant les numéros 15230 à 15310;



No de résolution
ou annotation

- liste des prélèvements totalisant la somme de 316 692.36 \$;
- liste des salaires des employés pour la période du 24 juin 2018 au 21 juillet 2018, pour un montant total de 98 754.58 \$;
- liste des salaires des élus du mois de juillet 2018 pour un montant total de 7 835.40 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.



Claire Blais
Directrice générale et secrétaire-trésorière

4.2 Modification des annexes A, C et D du règlement 491-2018 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

AVIS DE MOTION est donné par Madame Chantal Crête, conseillère, à l'effet qu'un règlement modifiant les annexes A, C, et D du règlement 491-2018 déterminant la tarification 2018 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon, sera adopté à une séance ultérieure; dans un même temps, un projet de règlement est déposé, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

4.3 Loi sur l'équité salariale - suivi annuel

Un rapport sur l'analyse en fonction de l'équité salariale est déposé aux membres du conseil. La méthode globale est utilisée et l'équité salariale est respectée.

Les avis relatifs à cette démarche seront faits conformément à la loi et les personnes qui souhaitent s'opposer à cet exercice pourront le faire.

4.4 Transferts budgétaires proposés

La liste des transferts budgétaires effectués est déposée et l'état des activités financières en date du 31 juillet a été remis aux membres du conseil ce jour.

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire - résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur le maire mentionne l'intention du conseil de mettre sur pied un Comité Bon voisin Bon œil; nous sommes donc à la recherche de 4 à 8 volontaires qui voudraient travailler avec nous sur ce dossier.

Il donne également des précisions concernant le Poker Run qui était prévu pour demain et rappelle l'obligation de faire une demande de permis auprès de Transports Canada.

Il explique pourquoi le niveau de l'eau est si élevé et rappelle que nous sommes à la merci de Dame Nature. Fort heureusement, contrairement à d'autres régions, personne n'est mort ou blessé en raison des caprices de la nature.

Finalement, il remercie les organisateurs, les bénévoles et les employés qui ont mis du temps pour l'organisation du feu d'artifice du 28 juillet dernier.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

Aucun dossier à l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Plaintes de citoyens - Vitesse à la sortie Nord de Chénéville, sur la route 321

212-08-2018

**Demande relative à la vitesse sur une portion de la route 321
à partir de la sortie Nord de Chénéville jusqu'à la « côte à Groulx »**

CONSIDÉRANT QUE, à quelques mètres des limites de la Municipalité de Chénéville, à la sortie Nord, la vitesse permise est de 90 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE, bien avant ce panneau, les automobilistes accélèrent et les propriétaires de ce secteur se plaignent des dangers pour les enfants qui circulent sur l'accotement;

CONSIDÉRANT QUE, à partir du début de la zone de 90 kilomètres, jusqu'à la « Côte à Groulx » la vitesse des automobilistes mettent souvent en danger les producteurs agricoles du secteur qui utilisent cette portion de la route avec les équipements agricoles nécessaires à leurs opérations;

CONSIDÉRANT QUE, dans cette même section, la ferme HLF dessert une clientèle importante qui s'engagent ou sortent de la montée Desabrais, à partir de la route 321;

CONSIDÉRANT QUE la ferme HLF se propose de mettre sur pied un Centre d'interprétation en agriculture, ce qui aura pour effet de créer un achalandage supplémentaire dans ce secteur;

POUR CES RAISONS :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de revoir la signalisation de cette portion de la route 321, tenant compte des usages agricoles du secteur;

QUE le Conseil demande également qu'une campagne de sensibilisation soit mise sur pied pour sensibiliser les automobilistes, par exemple en installant temporairement un panneau indiquant la vitesse des véhicules qui circulent sur cette portion de la route;

QUE la Sûreté du Québec soit également sollicitée afin d'exercer une surveillance ponctuelle de cette portion de la route 321, tenant compte des risques mentionnés.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Adhésion à Rés-Alliance – Évaluation des risques d'inondation sur la rivière Petite-Nation

213-08-2018

**Adhésion à Rés-Alliance
Projet – Évaluation des risques d'inondation sur la rivière Petite-Nation**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon participe au projet « Évaluation des risques d'inondation sur la rivière Petite-Nation »;

CONSIDÉRANT QUE les 6 municipalités participantes ont été invitées à adhérer au Rés-Alliance, une communauté de pratique qui vise à renforcer les capacités de résilience et d'adaptation des collectivités en matière de changements hydroclimatiques;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion est sans frais puisqu'il s'agit d'une entente morale et volontaire visant à reconnaître les changements hydroclimatiques et à prendre certains engagements pour pouvoir faire face à ces changements;



No de résolution
ou annotation

POUR CES RAISONS :

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE la Municipalité de Lac-Simon adhère à Rés-Alliance et accepte de collaborer à l'élaboration d'un plan d'action aux changements hydroclimatiques avec 5 autres municipalités du bassin versant de la rivière Petite-Nation.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2 Demande de dérogations mineures au chemin St-Laurent et Croissant du Cerf

Monsieur Jean-François David explique en quoi consiste la demande de dérogation mineure; après explication, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer si elles le souhaitent.

214-08-2018

Dérogations mineures au chemin St-Laurent et Croissant du Cerf

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 39-5, du rang 1, à l'intersection du chemin St-Laurent et du Croissant du Cerf a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment principal, alors que celui-ci dérogera aux dispositions relatives à la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une publication dans le journal Petite-Nation, édition du 18 juillet 2018, et qu'un avis public a également été affiché aux deux endroits désignés par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme, par la recommandation numéro 163, informent le Conseil qu'ils recommandent que cette demande soit acceptée;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil endosse la recommandation faite par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder la demande de dérogation mineure faite par le propriétaire du lot 39-5, du rang 1, sur le chemin St-Laurent, dans la zone 43-H;

QUE le propriétaire est autorisé à déroger à l'article 89 du règlement de zonage U-12, stipulant l'obligation de prévoir le respect d'une marge avant secondaire de 10 mètres, alors que le bâtiment principal sera situé à 7 mètres.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3 Nomination temporaire d'un adjoint au fonctionnement désigné en vertu du règlement relatif aux permis et certificats. (U-11)

215-08-2018

**Nomination temporaire d'un adjoint au fonctionnement désigné
en vertu du règlement relatif aux permis et certificats. (U-11)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement U-11 relatif à l'émission des permis et certificats prévoit, à l'article 10, que le Conseil nomme, par résolution, le fonctionnaire désigné ayant les pouvoirs et devoirs mentionnés aux articles suivants;

CONSIDÉRANT QUE cet article prévoit que le fonctionnaire désigné peut se faire aider dans sa tâche par un ou des adjoints;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a confié un mandat à la firme Asisto pour dresser un inventaire des bandes riveraines et que la personne responsable d'effectuer cette tâche doit se rendre sur les terrains des propriétaires;

POUR CES RAISONS :



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE monsieur Danny Dumoulin soit et est nommé, sur une base temporaire, adjoint au fonctionnaire désigné;

QUE par cette nomination, il aura les pouvoirs prévus à l'article 12 (6) du règlement U-11, et plus précisément ceux de visiter et examiner, à toute heure raisonnable, tout immeuble et propriété mobilière sur le pourtour des lacs Barrière et Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.4 Conférence « Chasse et Pêche » - le 8 septembre prochain

Monsieur Jean-François David donne des précisions concernant la prochaine activité du Comité consultatif de l'Environnement, à savoir une conférence qui portera sur les règles applicables pour la chasse et la pêche.

Cette activité devait se tenir en après-midi et durera entre 2 et 3 heures; l'endroit où la conférence se tiendra reste à confirmer.

8.5 Chenal de navigation de la baie Groulx- restauration des équipements

216-08-2018

Remplacement d'équipements – chenal de navigation de la baie Groulx

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu l'autorisation de Transports Canada d'identifier un chenal de navigation dans la baie Groulx, et ce, afin de contrer les irritants associés au rassemblement des bateaux à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la baie Groulx sollicitent la Municipalité afin d'effectuer des réparations sur les équipements en place;

CONSIDÉRANT QU'une estimation des coûts a été effectuée par ces propriétaires qui, de leur côté, s'engagent à réaliser les travaux, sans frais;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense de 781 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat des matériaux nécessaires à la réparation des équipements identifiant le chenal de navigation de la baie Groulx.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

Avant de passer au point 10.1, madame Bois tient à souligner qu'il y aura un atelier pour les jeunes qui souhaitent construire leur boîte à savon le 11 août prochain; il en coûtera 75 \$ pour suivre cet atelier. Il est entendu que les matériaux sont fournis et que les jeunes repartent avec leur boîte à savon.

Elle tient à remercier chaleureusement monsieur Mario Blais, présent dans la salle, pour son aide précieuse et tout le temps qu'il consacre à l'organisation et la publicité de la course à savon prévue pour le 1^{er} septembre prochain.

Un modèle de la voiture à construire est en démonstration dans la salle et monsieur Blais explique brièvement comment cela sera fait.

10.1 Gymkhana – Info

Madame Anik Bois informe les citoyens de la tenue de l'évènement du Gymkhana qui aura lieu au terrain adjacent à la caserne la fin de semaine du 18 août 2018.



No de résolution
ou annotation

10.2 Remerciements aux commanditaires et bénévoles pour l'activité des feux d'artifice du 28 juillet 2018

Madame Anik Bois remercie les commanditaires pour le support financier, ainsi que les bénévoles et les employés municipaux, sauveteurs, préposés au débarcadère, l'équipe des travaux publics et pompiers pour leur travail lors de cette journée fort occupée.

217-08-2018

Modification de la résolution 178-06-2018 - Proson

CONSIDÉRANT QUE, à la séance ordinaire du mois de juin, par la résolution 178-06-2018, le Conseil autorisait une dépense de 1 679,60 \$ plus les taxes pour les services de Proson à l'activité du 28 juillet;

CONSIDÉRANT QUE, à quelques jours de l'évènement, Proson nous indiquait que l'offre déposée ne comprenait pas l'équipement nécessaire pour assurer le son en mode Wi-Fi;

CONSIDÉRANT QUE, afin d'assurer ce service, une nouvelle offre a été déposée;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil accepte de modifier la résolution 178-06-2018 afin d'y lire que la dépense liée aux services de Proson est de 2 085,24 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

218-08-2018

Levée de la séance

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 21 h 15.

ADOPTÉE à l'unanimité



Jean-Paul Descoeurs
Maire



Claire Blais
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation
